

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

MA004-036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

Acquisition, livraison et installation d'équipements de transformation du caroubier
Au profit de la Coopérative Marthelamane – Province de Khénifra

Le projet FERMA
« Femmes Résilientes au Moyen Atlas »



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

Table des matières

I.	Instructions aux Soumissionnaires (IS)	4
A.	Généralités	4
1.	Champ d'application	4
2.	Modalités de division du marché en plusieurs lots	4
3.	Source de financement	4
4.	Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés	4
5.	Une offre par soumissionnaire	5
6.	Litiges et résolution des différends	5
7.	Garantie de propriété intellectuelle	6
8.	Confidentialité et protection des données	6
B.	Le Dossier d'Appel d'Offres	7
9.	Contenu du Dossier d'Appel d'Offres	7
10.	Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	8
11.	Additifs au Dossier d'Appel d'Offres	8
C.	Préparation des Offres	8
12.	Frais de soumission	8
13.	Langue	9
14.	Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative	9
15.	Composition des offres	9
16.	Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements	9
17.	Modalités de livraison ou échéance des services/travaux	10
18.	Validité des Offres	10
19.	Normes de performance	10
20.	Garantie de soumission	10
21.	Propositions variantes des soumissionnaires	11
22.	Réunion préparatoire à l'établissement des offres	11
D.	Remise des Offres et Ouverture des plis	11
23.	Cachetage et marquage des Offres	11
24.	Dépôt des Offres	12
25.	Offres hors délai	12
26.	Modification et retrait des offres	12
27.	Ouverture des Offres	13



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

E.	Évaluation et comparaison des Offres	13
28.	Caractère confidentiel de la procédure.....	13
29.	Éclaircissements apportés aux offres	13
30.	Évaluation des offres	14
31.	Offres anormalement basses.....	15
32.	Correction des erreurs.....	15
33.	Droit d’annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres	16
F.	Attribution du marché.....	16
34.	Attribution	16
35.	Droit de modifier les quantités au moment de l’attribution du Marché	16
36.	Notification de l’attribution du Marché	16
37.	Signature du Marché	17
38.	Garantie de bonne exécution.....	17
II.	Données Particulières de l’Appel d’Offres (DPAO)	19
III.	Termes de références	29
A.	Termes de référence (TDR)	29
39.	Contexte et justification	29
40.	Objectif global.....	29
41.	Objectifs spécifiques.....	29
42.	Portée du marché	30
43.	Description des équipements attendus	30
44.	Exigences techniques.....	32
45.	Intégration environnementale et genre.....	33
46.	Livrables attendus	33
47.	Durée du marché.....	33
48.	Lieu de livraison :	33
49.	Profil du fournisseur	34
50.	Critères d’évaluation	34
B.	Bordereau des Prix	35



I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)

A. Généralités

1. Champ d'application

Socodevi publie le présent Dossier d'Appel d'Offres en vue d'obtenir les fournitures, biens et services connexes spécifiés à la Section III - Termes de Références du présent document, destinés à la mise en œuvre de l'activité et du projet décrits dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO).

2. Modalités de division du marché en plusieurs lots

Socodevi se réserve le droit de diviser le présent marché en plusieurs lots. Le cas échéant, les caractéristiques de cette division, incluant le nombre de lots ainsi que leur désignation sont énumérées dans les DPAO. Leur composition et leurs spécifications techniques, sont quant à elles détaillées à la Section III. Les soumissionnaires doivent se référer au point 5 des Instructions aux Soumissionnaires (IS) pour connaître les modalités de présentation des offres en cas de division du marché en lots.

3. Source de financement

Socodevi a obtenu un financement auprès d'un organisme identifié dans les DPAO, en vue de financer le projet identifié dans les DPAO. Socodevi a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé. Socodevi est considéré comme l'Acheteur pour des fins contractuelles.

4. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

Les lieux de provenance des matériaux, des matériels de l'Entrepreneur, des fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent être précisés par le



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

soumissionnaire et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.

Le terme “provenance” désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d’où proviennent les services.

5. Une offre par soumissionnaire

Chaque soumissionnaire ne peut présenter qu’une seule offre si l’appel d’offres n’est pas divisé en lots. Tout soumissionnaire qui présenterait plusieurs offres ou participerait à plusieurs offres sera disqualifié. Toutefois, la présentation d’offres alternatives est autorisée ; veuillez-vous référer à la section intitulée « Propositions variantes des soumissionnaires » pour connaître les règles applicables.

Si l’appel d’offres est divisé en lots, les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Socodevi se réserve le droit d’attribuer chaque lot séparément ou à un même soumissionnaire, conformément aux critères d’évaluation énoncés dans le présent dossier d’appel d’offres ; veuillez consulter la section intitulée « Attribution » pour connaître les règles applicables.

6. Litiges et résolution des différends

Tout différend découlant du Marché sera d’abord résolu par négociation entre représentants autorisés de Socodevi et du Fournisseur.

La partie identifiant un différend le notifiera par écrit dans les 10 jours ouvrables, en décrivant le problème, les faits et les raisons juridiques. Les parties auront 15 jours calendaires pour négocier une solution. L’exécution du Marché continue pendant cette période, sauf impossibilité manifeste.

Si la négociation échoue, l’une ou l’autre partie peut initier une médiation. Un médiateur indépendant, choisi d’un commun accord ou désigné par la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO résoudra le différend. Les frais seront partagés équitablement.



Si la médiation échoue dans les 30 jours calendaires, le différend sera tranché définitivement par arbitrage conformément aux Règles de la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO.

7. Garantie de propriété intellectuelle

Le Fournisseur garantit que les offres, documents et contenus soumis ne violent aucun droit de propriété intellectuelle appartenant à des tiers et qu'il détient toutes les licences, autorisations et droits nécessaires pour les fournir. Le Fournisseur s'engage à indemniser intégralement Socodevi contre toute réclamation, action en justice, frais et dommages-intérêts découlant d'une violation réelle ou alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers.

8. Confidentialité et protection des données

Définition de l'Information Confidentielle

L'Information Confidentielle comprend tous les renseignements, données, documents et contenus échangés entre les parties dans le cadre du présent appel d'offre, qu'ils soient marqués « Confidentiel » ou non.

Obligations du Fournisseur

Le Fournisseur s'engage à maintenir la stricte confidentialité de l'Information Confidentielle reçue de Socodevi. Il ne peut divulguer cette information qu'à son personnel directement impliqué dans la rédaction des offres, ses sous-traitants autorisés et ses conseillers juridiques ou comptables.

Le Fournisseur doit mettre en place des mesures de sécurité appropriées pour garantir la confidentialité de l'Information. Toute violation ou accès non autorisé doit être notifié immédiatement à Socodevi.

Obligations de Socodevi

Socodevi s'engage à ne pas divulguer les offres reçues (techniques, financières ou administratives) à des tiers non autorisés, et à limiter l'accès uniquement aux personnes ayant un besoin légitime dans le processus d'évaluation.

Exceptions à la Confidentialité



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

Les parties peuvent divulguer l'Information Confidentielle uniquement dans les cas suivants :

Pour le Fournisseur :

- ✓ Ordonnance judiciaire ou obligation légale (avec notification immédiate à Socodevi)
- ✓ Information devenue publiquement disponible sans violation du présent contrat
- ✓ Autorisation écrite préalable de Socodevi

Pour Socodevi :

- ✓ Ouverture publique des plis : annonce des noms des soumissionnaires et montants globaux uniquement
- ✓ Notification d'attribution : communication du nom du soumissionnaire retenu et du montant global aux soumissionnaires non retenus
- ✓ Obligations de transparence : partage avec les auditeurs externes liés par des obligations de confidentialité
- ✓ Ordonnance judiciaire ou obligation légale (avec notification préalable au Fournisseur dans la mesure du possible)

Durée et Conséquences

Les obligations de confidentialité demeurent en vigueur pendant toute la durée du contrat et pour une période de cinq (5) ans suivant sa résiliation ou son expiration. Toute violation de ces obligations expose la partie fautive à des poursuites judiciaires et à des réclamations en dommages-intérêts.

B. Le Dossier d'Appel d'Offres

9. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Tous les Documents constitutifs du dossier d'appel d'offres (DAO) sont énumérés dans le tableau de la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) sous la partie « Contenu du dossier d'Appel d'Offres ».



10. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres

Un Soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur les documents peut en faire la demande à Socodevi, par écrit ou par courriel. Le délai de réponse est précisé à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), sous la partie « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ». Une copie de la réponse, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires ayant reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

Tout soumissionnaire ayant constaté des incohérences ou des divergences dans l'ensemble des documents constituant le DAO a l'obligation de le faire connaître, par écrit, à Socodevi avant la date limite de dépôt des offres.

11. Additifs au Dossier d'Appel d'Offres

Socodevi peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un Soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du Dossier d'Appel d'Offres et sera communiqué par courriel à tous les soumissionnaires. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, Socodevi a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

C. Préparation des Offres

12. Frais de soumission

Le Soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre, et Socodevi ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.



13. Langue

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission échangée entre le Soumissionnaire et Socodevi, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

14. Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative

Les documents listés dans les DPAO sous la partie « Qualification du soumissionnaire et Conformité Administrative » doivent obligatoirement être inclus dans le dossier administratif qui sera soumis avec l'offre technique et financière, toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.

15. Composition des offres

Pour participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent soumettre une offre composée de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts : le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière. Les informations détaillées concernant la composition, le contenu et les exigences spécifiques de chaque composante sont précisées dans les DPAO.

16. Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements

Le prix demandé par le Fournisseur pour les Fournitures livrées et pour les services connexes rendus au titre du Marché ne variera pas par rapport au prix indiqué par le Fournisseur dans son Offre.

Le prix du Marché sera réglé conformément au calendrier de paiement et aux modalités spécifiés à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Modalités de Paiement », y compris les conditions relatives à tout paiement d'avance ou acompte.



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

Le Fournisseur présentera sa demande de règlement par écrit à l'Acheteur, accompagnée des factures décrivant, de façon appropriée, les fournitures livrées et les services connexes rendus, et après avoir satisfait à toutes les obligations spécifiées dans le Marché.

Les règlements dus au Fournisseur seront effectués sans délai par Socodevi, et au plus tard dans les trente (30) jours suivant la présentation de la facture ou la demande de règlement par le Fournisseur, et après son acceptation par Socodevi.

La (ou les) monnaie(s) dans laquelle (ou lesquelles) les règlements seront effectués au Fournisseur au titre du Marché est(sont) celle(s) indiquée(s) dans les DPAO.

17. Modalités de livraison ou échéance des services/travaux

La livraison des fournitures et l'achèvement des services connexes seront effectués conformément au calendrier de livraison et d'achèvement figurant dans les DPAO.

18. Validité des Offres

Les offres soumises doivent demeurer valides pendant la durée spécifiée à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Validité des Offres », à compter de la date limite de réception des offres.

19. Normes de performance

Les fournitures et services connexes fournis au titre du Marché seront conformes aux normes visées à la Section II Termes de Références et, lorsqu'il n'est fait référence à aucune norme applicable, la norme sera équivalente ou supérieure aux normes officielles applicables dans le pays d'exécution du marché.

20. Garantie de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une garantie de soumission (sauf indication contraire dans les DPAO) du montant et de la validité spécifiés dans les DPAO. Cette garantie doit être fournie sous l'une des formes acceptées précisées dans les DPAO, au choix du soumissionnaire. La garantie de soumission doit mentionner explicitement la référence de l'appel d'offres et l'engagement de payer Socodevi sur simple demande écrite, sans justification préalable,



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

en cas de manquement aux obligations de soumission. Toute offre non accompagnée de la garantie de soumission requise sera rejetée comme non conforme. Les modalités de restitution et de libération de la garantie sont précisées dans les DPAO.

21. Propositions variantes des soumissionnaires

Sauf indication contraire dans les DPAO, si les variantes sont acceptées, les règles et conditions ci-dessous s'appliquent.

Les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'offres, et fournir en outre tous les renseignements dont Socodevi a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Socodevi n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du Soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée meilleure proposition.

22. Réunion préparatoire à l'établissement des offres

Une réunion préparatoire sera organisée (sauf indication contraire dans les DPAO) pour fournir des éclaircissements et répondre aux questions des soumissionnaires. Les modalités de cette réunion (lieu, date, heure et format) sont précisées dans les DPAO. Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs questions par courriel à Socodevi au moins une semaine avant la réunion, autant que possible. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, ainsi que les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous les soumissionnaires.

L'absence d'un soumissionnaire à la réunion préparatoire ne sera pas un motif de disqualification.

D. Remise des Offres et Ouverture des plis

23. Cachetage et marquage des Offres

Dans le cas d'une soumission d'offre en format physique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être rangés dans des enveloppes séparées et cachetées. L'ensemble de



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

ces enveloppes sera placé dans une même enveloppe extérieure cachetée, sur laquelle le soumissionnaire doit clairement indiquer ses coordonnées, la date limite de soumission ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offre.

Dans le cas d'une soumission d'offre en format électronique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être transmis dans des fichiers sous format PDF (un fichier sous format Excel en complément de l'offre financière en PDF peut également être accepté) séparés et clairement identifiés. L'ensemble de ces fichiers sera compressé dans une seule archive (format .zip ou .rar) et envoyé avant la date et l'heure limite de dépôt et exclusivement à l'adresse électronique désignée au point 24 des Instructions aux Soumissionnaires.

24. Dépôt des Offres

Toutes les offres doivent être déposées/envoyées à Socodevi selon les modalités et le format standard spécifiés dans les DPAO. Les détails complets concernant l'adresse de dépôt (adresse physique et/ou électronique), la date et l'heure limite de soumission, ainsi que les exigences relatives à l'identification de l'enveloppe ou du courriel, sont précisés dans les DPAO.

Socodevi se réserve le droit de reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de Socodevi et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

25. Offres hors délai

Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées pour la réception des offres sera rejetée automatiquement et retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Aucune exemption ne sera accordée.

26. Modification et retrait des offres

Le Soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue par Socodevi avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres.



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

La notification de modification sera envoyée par courrier ou par courriel à Socodevi. La nouvelle offre devra porter la mention « MODIFICATION » afin de pouvoir la différencier avec l'offre originale.

Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite du dépôt des offres.

27. Ouverture des Offres

Les modalités d'ouverture des offres (date, heure, lieu, conditions de participation et mode de tenue de la séance) sont précisées dans les DPAO. Lors de l'ouverture, Socodevi annoncera publiquement les noms des soumissionnaires, les montants des offres y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres et toute autre information jugée appropriée. Ensuite, les enveloppes portant la mention « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu en public. Aucune offre ne sera rejetée à l'ouverture des plis, excepté les offres reçues hors délai. Un procès-verbal reprenant les informations communiquées sera établi et signé par les représentants présents.

E. Évaluation et comparaison des Offres

28. Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres, et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché.

29. Éclaircissements apportés aux offres

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, Socodevi peut demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires ou de sa méthodologie. Aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des offres.



30. Évaluation des offres

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, Socodevi vérifiera la conformité administrative de chaque offre à l'aide des documents demandés (la liste complète figure dans les DPAO, sous la section « Qualification du Soumissionnaire et Conformité Administrative »). Seules les offres reconnues conformes administrativement seront évaluées et comparées par le Comité de Sélection.

Le Comité procèdera ensuite à l'évaluation des offres conformes de la manière suivante :

Évaluation technique

Les offres seront d'abord évaluées selon leurs mérites techniques. L'évaluation technique mesure la capacité de l'entreprise à répondre à aux termes de références spécifiés dans la Section III en fonction des documents techniques soumis. Les critères d'évaluation, la méthodologie et la pondération se trouvent dans les DPAO, sous la section « Évaluation des Offres ». Chaque critère technique se verra attribuer une note par le Comité de Sélection. Cette note sera combinée à la note financière afin de déterminer la meilleure offre.

Évaluation financière

L'évaluation financière sera réalisée selon la méthode de l'offre la moins-disante : l'offre financière la plus basse (sauf si elle est considérée comme anormalement basse) obtiendra le nombre maximal de points attribués au critère financier, conformément à la pondération prévue dans les DPAO. Les autres offres se verront attribuer un nombre de points calculé proportionnellement à leur écart par rapport à l'offre la plus basse, selon la même pondération.

Autres critères d'évaluation

Après le classement des entreprises en fonction des critères techniques et financiers, le Comité pourra prendre en compte d'autres critères, notamment les rapports de performances antérieures, l'intégrité et les relations avec la communauté, lors de la constitution de la liste restreinte.

Conformité des offres

Une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres respecte tous les termes, conditions et spécifications du Dossier, sans divergence ni réserve. Toute soumission non conforme sera rejetée



et ne pourra être rendue conforme ultérieurement par la correction ou le retrait de la divergence ou réserve qui la rendait non conforme.

31. Offres anormalement basses

Si une offre paraît anormalement basse au regard de l'estimation initiale ou des autres offres reçues (la méthode de calcul est précisée dans les DPAO), Socodevi se réserve le droit de demander par écrit au soumissionnaire concerné de fournir, dans un délai raisonnable, toutes explications et justifications nécessaires sur la composition de son prix ou de ses coûts.

Le soumissionnaire devra détailler, à la demande de Socodevi, tout ou une partie des éléments du bordereau de prix, du détail quantitatif et estimatif, ou tout autre élément pertinent permettant d'apprécier la viabilité économique de son offre.

Socodevi analysera ensuite les justifications produites. Si celles-ci ne permettent pas d'établir le caractère sérieux et économiquement viable de l'offre, ou si l'offre est manifestement sous-évaluée au point de compromettre la bonne exécution du marché ou de contrevenir aux obligations sociales, environnementales ou de droit du travail, l'offre sera rejetée.

32. Correction des erreurs

Socodevi vérifiera les offres reconnues conformes au Dossier d'Appel d'offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Socodevi corrigera les erreurs de la façon suivante:

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire du bordereau et celui du devis estimatif, le prix unitaire du bordereau fera foi ; et
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que Socodevi estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par Socodevi, conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs.



33. Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres

Socodevi se réserve le droit d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les Offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Soumissionnaires. En cas d'annulation, les Offres et les Garanties de soumission seront renvoyées sans délai aux Soumissionnaires.

F. Attribution du marché

34. Attribution

Sous réserve des dispositions de l'article 34, Socodevi attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre aura été jugée conforme administrativement et ayant obtenu le meilleur score après l'évaluation Technique et Financière faite par le Comité de Sélection.

35. Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché

Au moment de l'attribution du Marché, Socodevi se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de fournitures et de services connexes initialement spécifiée à la Section III - Termes de Références, sans modifier aucune des autres conditions de l'Offre et des Documents d'Appel d'Offres.

36. Notification de l'attribution du Marché

Avant l'expiration du délai de validité des Offres, Socodevi notifiera au(x) Soumissionnaire(s) retenu(s), par écrit, que son (leur) Offre(s) a (ont) été retenue(s). La lettre de notification comportera le montant que Socodevi devra régler au(x) Soumissionnaire(s) pour l'exécution du Marché. Ensuite, Socodevi notifiera simultanément aux autres Soumissionnaires le résultat de l'Appel d'Offres.

Jusqu'à la signature et l'approbation du Marché, la Notification d'attribution constituera l'engagement réciproque de l'Acheteur et de l'Attributaire.

Socodevi répondra rapidement par écrit à tout Soumissionnaire ayant présenté une Offre infructueuse qui, après la notification des résultats, aura présenté par écrit une requête en vue d'obtenir des informations sur le (ou les) motif(s) pour le(s)quel(s) son Offre n'a pas été retenue.



37. Signature du Marché

Dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant la notification d'attribution, Socodevi transmettra au Soumissionnaire retenu le Contrat dûment daté et signé par les représentants autorisés de Socodevi.

Le Soumissionnaire retenu devra contresigner le Contrat et le retourner à Socodevi dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant sa réception.

À défaut pour le Soumissionnaire retenu de retourner le Contrat contresigné dans le délai prescrit, Socodevi se réserve le droit de révoquer l'attribution et d'attribuer le Marché au soumissionnaire suivant le mieux classé, aux mêmes conditions, ou de ne retenir aucune offre.

Le Contrat entrera en vigueur à la date de réception par Socodevi du Contrat contresigné par le Soumissionnaire retenu, ou à toute autre date expressément indiquée dans le Contrat.

38. Garantie de bonne exécution

Une garantie de bonne exécution doit être fournie à Socodevi dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la notification d'attribution du marché.

La garantie de bonne exécution doit être égale au montant précisé dans les DPAO incluant les taxes applicables. Elle est calculée sur la base du montant contractuel initial sans tenir compte des variations de prix ou des avenants ultérieurs.

La garantie de bonne exécution doit être fournie sous l'une des formes suivantes, jugée acceptable par Socodevi : (a) garantie bancaire à première demande ; (b) lettre de crédit irrévocable ; (c) cautionnement d'une compagnie d'assurance agréée. Socodevi se réserve le droit de demander des documents justifiant la solvabilité de l'institution.

Cette garantie de bonne exécution devra également impérativement inclure les éléments suivants :

- La référence au contrat signé à la suite de l'attribution du présent marché ;
- La durée de validité de la garantie (au moins jusqu'à la réception définitive et l'apurement de toutes les obligations contractuelles) ;



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

- L'engagement de la banque à payer à première demande sous présentation par Socodevi d'une déclaration écrite attestant soit de la non-exécution du contrat signé soit d'un manquement grave du Fournisseur à ses obligations contractuelles ;
- Les modalités de restitution de la garantie ;

La garantie de bonne exécution doit impérativement inclure : (1) l'identification claire des parties et de l'institution; (2) la référence précise au contrat; (3) le montant exact et la devise; (4) l'engagement de paiement à première demande sans condition; (5) les situations justifiant l'appel; (6) une durée minimale de validité de 30 jours après la date de réception définitive des prestations; (7) les modalités de restitution; (8) les conditions de forme et de transmission.

À défaut de fourniture d'une garantie conforme dans le délai imparti, Socodevi se réserve le droit de : (1) révoquer l'attribution sans indemnité; (2) saisir la garantie de soumission; (3) attribuer le marché au soumissionnaire classé suivant; (4) ne retenir aucune offre et annuler l'appel d'offres.

La constitution de la garantie de bonne exécution est une condition suspensive à l'entrée en vigueur pleine et entière des obligations contractuelles. Le délai de démarrage commence le jour suivant la réception satisfaisante de la garantie conforme. Socodevi peut interrompre ou reporter l'exécution jusqu'à cette date sans que cela ne crée aucune obligation d'indemnisation.

La garantie de bonne exécution sera restituée à l'attributaire dans un délai maximal de trente (30) jours suivants: (1) la date de réception définitive de toutes les prestations; (2) l'apurement de toutes les obligations contractuelles; (3) l'expiration de tous les délais de garantie. Socodevi émettra une lettre de libération formelle. Aucune restitution n'interviendra si des réclamations ou litiges sont pendants.



II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

Partie du DAO	Informations et/ou exigences
A. Généralités	
Champ d'application	Le détail des fournitures, biens et services sont spécifiés à la Section III - Termes de Références.
Source de financement	Affaires Mondiale Canada (AMC)
Modalités de division du marché en plusieurs lots	Cet appel d'offres est lancé sous la forme d'un (1) lot unique, et le marché sera attribué en un (1) seul lot.
Provenance des matériaux	Les fournisseurs s doivent préciser sur la fiche descriptive la marque, le modèle, le pays de fabrication et le constructeur du matériel proposé.
Une offre par soumissionnaire	Chaque soumissionnaire est autorisé à présenter une seule offre. Il n'est pas permis de soumettre plus d'une offre globale.
Litiges et résolution des différends	Tout litige, différend ou contestation découlant du présent appel d'offres et du contrat qui en résulterait sera soumis à l'arbitrage conformément aux Règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce au Maroc.
B. Le Dossier d'Appel d'Offres	
Contenu du dossier d'Appel d'Offres	Voici la liste des documents constituant le DAO : <ol style="list-style-type: none">1) Le Dossier d'Appel d'Offre2) Déclaration d'éligibilité et d'exclusion3) Code de conduite et d'éthique du fournisseur4) Formulaire d'informations sur les fournisseurs
Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	Les éclaircissements au Dossier d'Appel d'Offres seront fournis à tous les soumissionnaires dans les 7 jours suivant la demande.
C. Préparation des Offres	
Langue du DAO	La langue de ce DAO est : le français
Qualification du soumissionnaire et	Liste des documents à joindre : Documents juridiques et administratifs :



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

Conformité administrative	<p>a) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales (Attestation CNSS pour soumissionner aux marchés publics) ;</p> <p>b) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes (attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics) ;</p> <p>c) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent</p> <p>d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 7ou 9)</p> <p>e) Formulaire d'informations sur les fournisseurs signé</p> <p>f) Le code de conduite et d'éthique du fournisseur de Socodevi Signé ;</p> <p>g) Déclaration d'éligibilité à la sélection et à l'inclusion signée ;</p> <p>h) Attestation du relevé d'identité bancaire (RIB) dûment signée par l'institution financière</p> <p>i) Récépissé de la Garantie de soumission</p> <p>Toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre...</p>
Composition des offres	<p>Les offres doivent être composées de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts. Voir ci-dessous pour la composition :</p> <p>Dossier Administratif</p> <p>✓ Tous les documents listés dans le point « Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative »</p> <p>Offre Technique</p> <p>a) Références et expérience du soumissionnaire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Au moins trois (3) références relatives à la fourniture des équipements similaires ;- Liste et curriculum vitae des personnes chargées du dossier (qualifications et expériences pertinentes) et qui participeront à l'exécution du marché, incluant un technicien spécialisé en agroalimentaire (ou équivalent)



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

expérimenté dans la transformation du caroubier et chargé de l'installation, de la formation aux utilisateurs et de la mise en service du matériel.

b) Performance et durabilité des équipements proposés

- Conformité aux spécifications techniques demandées (Fiche techniques, catalogues, photos...);
- Niveau Performance, fiabilité et durabilité des équipements proposés (garanties de fabricant, certificat de qualité ...).

c) Délais et planification de la livraison

- Délai global de livraison ;
- Planning détaillé de la fourniture des équipements.

d) Documentation technique et garanties proposées

- Documentation technique des équipements (manuels d'utilisation et de maintenance, notice).
- Conditions de garantie proposés par le fournisseur (durée, couverture et disponibilité des pièces).
- Modalités de service après-vente et de support technique proposés par le fournisseur
- Certifications de conformité et de qualité des équipements,

e) Documentation et formation

- Programme de formation détaillé destiné aux utilisateurs
- Descriptif des 2 jours (contenu, méthode)

Offre Financière :

- Offre financière détaillée exprimée dans la devise du DAO, mentionnant clairement la validité de l'offre ainsi que les modalités de paiement.
- Les prix proposés doivent impérativement inclure toutes les sujétions nécessaires à la bonne exécution du Marché, notamment :

- a) Les Frais emballages, sauf s'ils restent la propriété du soumissionnaire.
- b) Les frais de chargement, de déchargement intermédiaire et sur site, ainsi que la manutention.



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

	<p>c) Tous les frais de transport, y compris international (maritime, aérien, terrestre) et local jusqu'au lieu de livraison.</p> <p>d) Les Frais de Assurance transport jusqu'à la destination finale (lieu de livraison).</p> <p>e) Les frais de livraison, montage et mise en service.</p> <p>f) Les frais de La documentation relative à la fourniture, si exigée par Socodevi.</p> <p>g) Tous frais des droits de douane, taxes importation, et frais de dédouanement et de courtage.</p> <p>h) Les frais de formation, si requis pour l'utilisation des équipements</p> <p>Aucune réclamation ni supplément de prix ne sera accepté en cas de sous-estimation de ces sujétions.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les prix du marché sont fermes et non révisables.▪ Indiquer le Total hors taxes, Taux de la TVA applicable, le montant toutes taxes comprises (TTC) <p>NB : Afin de permettre à Socodevi d'entamer rapidement le processus d'exonération de la TVA, le prestataire doit lui transmettre une copie de la facture pro forma dès la signature du contrat</p>
Modalités de paiement	<p>Monnaie du DAO : Dirham Marocain</p> <p>Inclusion des taxes : Hors TVA</p> <p>Mode de paiement : Virement bancaire</p> <p>Modalité de de paiement :</p> <p>a) 1 er versement, correspondant à (50 %) du montant total hors TVA, sera effectué après validation du procès-verbal de réception partielle de l'ensemble des équipements.</p> <p>b) Le solde, représentant (50 %) du montant total hors TVA, sera réglé après validation du procès-verbal de réception complète des équipements, la validation des essais de fonctionnement et l'achèvement de la formation du personnel/aux utilisateurs</p>



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

Modalités de livraison	<ul style="list-style-type: none">- Le délai de livraison est fixé à trente (30) jours à compter de la date de signature du contrat réparties sur une durée de deux (2) mois maximum.il doit être clairement spécifié dans la soumission. La livraison des équipements se fera au siège de la coopérative Marthelamane, situé au Douar Marthelamane, CT Aglmam Province khenifra- Le délai de garantie est fixé à douze (12) mois à compter de la date du P.V. de la réception complète- Une attestation d'alimentarité est requise pour les articles n°1 et n°2. : <p>NB : Toutes les parties des machines qui touchent directement le caroube (trémie, chambre de broyage, tamis, sortie) doivent être en acier inoxydable alimentaire conformément aux normes marocaines.</p> <ul style="list-style-type: none">- Fiches techniques et catalogues des articles N°1, N°2 et N°3 doivent être fournis.- Attestations de garantie des articles N°1, N°2, N°3, émises par le soumissionnaire ou le fabricant doivent être fournis.- Manuel(s) d'utilisation technique des équipements ;- Toutes les documentations techniques et garanties relatives aux équipements proposés doivent être fournis.- Le fournisseur est tenu de livrer la totalité des équipements dans les délais prescrits et aux lieux fixés, à ses frais et sous sa responsabilité.- Tous les frais accessoires, y compris l'emballage, l'expédition et la manutention, sont à la charge du fournisseur.- La livraison doit s'effectuer pendant les jours ouvrables, hors jours fériés, selon un programme préétabli par le fournisseur et validé par Socodevi.- Les équipements doivent être livrés avec un emballage adéquat garantissant leur protection contre les dommages éventuels.- Le fournisseur est tenu de notifier Socodevi, par e-mail et au moins trois jours à l'avance, en indiquant la date et l'heure prévues de la livraison.
------------------------	---



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

	<ul style="list-style-type: none">- Cette notification permettra à Socodevi de désigner une commission chargée de réceptionner les équipements et d'en vérifier la conformité quantitative et qualitative sur le lieu de livraison.- Le fournisseur garantira que tout le matériel livré est neuf, conforme aux normes de qualité et aux exigences alimentaires.- Tout matériel ou fourniture jugé non conforme sera renvoyé au fournisseur, qui en assumera les frais et procédera à leur remplacement gratuit.- Chaque livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison établi en trois (3) exemplaires, mentionnant obligatoirement :<ul style="list-style-type: none">▪ La date de livraison ;▪ La référence du marché ;▪ L'identification de Socodevi ;▪ L'identification du fournisseur ;▪ La description des équipements livrés (numéro d'article, désignation, quantité).
Validité des Offres	Les offres doivent être valides pour un minimum de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Garantie de soumission	<p>Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une garantie de soumission d'un montant de 3800 ,00 Dirham Marocain (MAD), sous l'une des formes suivantes, au choix du soumissionnaire :</p> <p>(a) Garantie bancaire à première demande ou lettre de crédit irrévocable émise par une banque de premier ordre située au Maroc,</p> <p>(b) Chèque de banque ou chèque certifié émis par une banque reconnue au Maroc La garantie doit être valable jusqu'à [date de fin de validité des offres + 30 jours] et mentionner explicitement :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ La référence à l'appel d'offres ;➤ L'engagement de payer Socodevi sur simple demande écrite, sans justification préalable, en cas de manquement aux obligations de soumission. <p>La garantie de soumission pourra être appelée dans l'un des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Si le soumissionnaire retire son offre après la date limite de dépôt ;



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

	<p>➤ S'il refuse de corriger une erreur matérielle dans son offre, conformément à la clause [Correction des erreurs] du présent dossier ;</p> <p>➤ S'il refuse de signer le contrat dans les délais fixés ;</p> <p>➤ Ou s'il ne fournit pas la garantie de bonne exécution requise après l'attribution du marché.</p> <p>Les garanties de soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans les meilleurs délais. La garantie de soumission du soumissionnaire retenu sera libérée à la signature du contrat et contre remise de la garantie de bonne exécution.</p> <p>Toute offre non accompagnée de la garantie de soumission sera rejetée comme non conforme</p>
Propositions variantes des soumissionnaires	Les offres contenant des variantes techniques ne sont pas acceptées. Les soumissionnaires doivent se conformer strictement aux spécifications et exigences énoncées dans le Dossier d'Appel d'offres, sans proposer de modifications ou d'alternatives à la solution de base.
Réunion préparatoire	N/A
D. Remise des Offres et Ouverture des Plis	
Dépôt des offres	<p>Soumissions en format électronique : Les trois composantes de l'offre doivent être transmises en fichiers PDF séparés, compressées dans une archive (.zip ou .rar) et envoyées à l'adresse désignée.</p> <p>Les modalités détaillées figurent au point 24 « Dépôt des Offres » dans les instructions aux soumissionnaires.</p> <p>Courriel : ma004ferma@socodevi.org</p> <p>Veuillez noter que les offres dépassant 30 Mo ne peuvent pas être reçues en un seul courriel.</p> <p>Si la taille de votre offre atteint ou excède cette limite, nous vous prions de l'envoyer en plusieurs courriels distincts.</p> <p>Dans ce cas, merci d'indiquer dans l'objet de chaque Email le numéro de l'appel d'offre & lot, suivi de la mention :</p> <ul style="list-style-type: none">• Offre – 1ère partie



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

	<ul style="list-style-type: none">• Offre – 2ème partie• etc. <p>Date limite de réception des offres : 25/03/2026</p> <p>Toute offre reçue après la date limite fixée sera rejetée automatiquement</p>
Ouverture des offres	<p>Ouverture des soumissions : en ligne</p> <p>La présence des soumissionnaires n'est pas obligatoire</p>
E. Évaluation et comparaison des Offres	
Évaluation des Offres	<p>Évaluation technique : 60%</p> <p>a) Références et expérience du soumissionnaire (20%)</p> <ul style="list-style-type: none">- Au moins trois (3) références relatives à la fourniture des équipements similaires ;- Liste et curriculum vitae des personnes chargées du dossier (qualifications et expériences pertinentes) et qui participeront à l'exécution du marché, incluant un technicien spécialisé en agroalimentaire (ou équivalent) expérimenté dans la transformation du caroubier et chargé de l'installation, de la formation aux utilisateurs et de la mise en service du matériel. <p>b) Performance et durabilité des équipements proposés (20%)</p> <ul style="list-style-type: none">- Conformité aux spécifications techniques demandées (Fiche techniques, catalogues, photos...);- Niveau Performance, fiabilité et durabilité des équipements proposés (garanties de fabricant, certificat de qualité ...). <p>c) Délais et planification de la livraison (10%)</p> <ul style="list-style-type: none">- Délai global de livraison ;- Planning détaillé de la fourniture des équipements. <p>d) Documentation technique et garanties proposées (8%)</p> <ul style="list-style-type: none">- Documentation technique des équipements (manuels d'utilisation et de maintenance, notice).- Conditions de garantie proposés par le fournisseur (durée, couverture et disponibilité des pièces).



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

	<ul style="list-style-type: none">- Modalités de service après-vente et de support technique proposés par le fournisseur- Certifications de conformité et de qualité des équipements, <p style="text-align: center;">e) Documentation et formation (2%)</p> <ul style="list-style-type: none">- Programme de formation détaillé destiné aux utilisateurs- Descriptif des 2 jours (contenu, méthode) <p>Évaluation financière : 40%</p>
Offres anormalement basses	<p>Afin de définir si une offre est anormalement basse, le Comité de Sélection procédera d'abord, à une moyenne simple (M1) calculée à partir des montants de toutes les offres. Ensuite, pour éliminer l'effet des valeurs extrêmes, les offres dépassant M1 de plus de 20% seront exclues du calcul. Une nouvelle moyenne (M2) sera alors établie à partir des offres restantes, offrant ainsi une référence plus représentative du marché. Enfin, toute offre dont le montant est inférieur à 90% de cette moyenne ajustée (M2) sera considérée comme potentiellement anormalement basse et fera l'objet d'une vérification approfondie comme expliqué dans les IS au point 31.</p>
F. Attribution du marché	
Garantie de bonne exécution	<p>Dans un délai de vingt (20) jours suivant la notification de l'attribution du marché, l'attributaire devra fournir à Socodevi une garantie de bonne exécution, sous forme de garantie bancaire à première demande ou toute autre forme jugée acceptable par Socodevi, d'un montant équivalent à (3%) du montant total du contrat Hors TVA.</p> <p>Cette garantie devra être émise soit par une banque de premier ordre et être irrévocable et payable à première demande sur présentation par Socodevi d'une déclaration écrite attestant soit de la non-exécution du contrat signé, soit d'un manquement grave de l'entrepreneur à ses obligations contractuelles.</p> <p>Cette garantie de bonne exécution devra également impérativement inclure les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ La référence au contrat signé à la suite de l'attribution du présent marché ;



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

	<p>➤ La durée de validité de la garantie (au moins jusqu'à la réception définitive et l'apurement de toutes les obligations contractuelles) ;</p> <p>À défaut de fourniture de la garantie de bonne exécution dans le délai imparti, l'attribution du marché pourra être annulée, la garantie de soumission saisie, et le marché attribué au soumissionnaire classé suivant.</p> <p>La garantie de bonne exécution sera restituée à l'attributaire à la réception définitive des prestations et à l'apurement de toutes les obligations contractuelles</p>
--	--



III. Termes de références

A. Termes de référence (TDR)

Acquisition, livraison et installation d'équipements de transformation du caroubier

Au profit de la Coopérative Marthelamane – Province de Khénifra

39. Contexte et justification

Le projet Femmes résilientes au Moyen Atlas (FERMA) vise à renforcer l'adaptation des femmes, notamment des jeunes femmes, aux changements climatiques dans la région Parc national de Khénifra, dans le Moyen Atlas marocain. Il contribuera à consolider les rôles clés joués par les femmes membres des coopératives, notamment auprès de la population du Parc national de Khénifra, dans la gestion des ressources naturelles et dans la conservation de la biodiversité forestière grâce à une approche qui mise à la fois sur l'adoption et la mise en œuvre communautaires de Solutions fondées sur la Nature (SfN) de conservation des cédraies, l'amélioration des bénéfices et de la rentabilité pour les femmes membres des coopératives des produits forestiers non ligneux et leurs communautés et une gouvernance inclusive et équitable..

Le présent appel d'offres vise l'acquisition d'équipements techniques permettant d'améliorer la transformation locale, la qualité des produits, et les revenus des femmes membres, tout en respectant les normes sanitaires et environnementales en vigueur.

40. Objectif global

Acquérir, livrer, installer et mettre en service les équipements nécessaires à la transformation du caroubier au sein de la coopérative Marthelamane.



41. Objectifs spécifiques


- Équiper l'unité de transformation en matériel conforme aux normes agroalimentaires.
- Augmenter la capacité de transformation annuelle.
- Réduire les pertes post-récolte.
- Améliorer les conditions de travail des femmes membres.
- Assurer la traçabilité et la qualité des produits.

42. Portée du marché

Le marché comprend la fourniture, la livraison, l'installation, la mise en service, la formation des utilisateurs et la garantie des équipements.

43. Description des équipements attendus

N° Article	Article	Caractéristiques	Image à titre indicatif	Quantité
1	Concasseur– décortiqueur + séparateur (tamis + aspiration/cy- clone)	Moteur Concasseur 5,5 KW–Moteur de tamisage :0,75 KW- Réducteur rotatif enveloppe extérieure 1,5 kw , d'une puissance totale de 7,75 kW; Capacité 300 kg/h, moteur classe énergétique IE3 au minimum. Isolation : Classe F Le niveau sonore de l'équipement > 85 dB(A). à 1 mètre		1
2	Broyeur à marteaux / moulin	Inox alimentaire AISI 304 Puissance moteur (11 – 30 kW) Tension 380V / 50Hz (triphase) , moteur classe énergétique IE3 au minimum. Vitesse rotation 2800 – 4500 rpm Taille particule sortie 60 – 300 mesh Système Broyeur + Cyclone + Filtre à poussière Refroidissement Par flux d'air Alimentation Trémie supérieure Sortie Collecteur cyclone 300 – 500 kg / heure Niveau sonore : ≤ 85 dB(A) à 1 mètre		1

N° Article	Article	Caractéristiques	Image à titre indicatif	Quantité
		Gestion des poussières : filtre à poussière intégré obligatoire Protection motrice : IP55 minimum Classe d'isolation : Classe F minimum.		
3	Couseuse portative	Couseuse portative <ul style="list-style-type: none"> - Poids léger environ 3 kg - Utilisation flexible - Pour la fermeture de sachets en papier polypropylènes tissés, polypropylènes laminés tissés, filet, PE, petits sacs et sacs en coton - Longueur de point 7-10 mm - Épaisseur du matériau 0.2 - 10 mm - Point de chaînette - Avec séparateur à chaîne automatique (mécanique) - Avec batterie 18 V puissante de 5000 mAh, 210 Watt - Avec 1 bobines de fil - Lame de rechange pour séparateur à chaîne - Kit d'outils 		1



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

N° Article	Article	Caractéristiques	Image à titre indicatif	Quantité
		<ul style="list-style-type: none">- Chargeur de batterie- Courroie de rechange pour transmission- Fil résistant, adapté à l'alimentation- Protection : IP54 minimum- Isolation : Classe F minimum- Chargeur : Classe II minimum- Bruit : ≤ 75 dB(A)		
4	Formation	Formation pratique (2 jours aux utilisateurs portant sur l'utilisation des équipements, la maintenance, les règles de sécurité et d'hygiène, ainsi que la mise en fonctionnement.		1

Tous les équipements devront être neufs, conformes aux normes ONSSA, et accompagnés de fiches techniques détaillées.

44. Exigences techniques

- Le fournisseur devra préciser la capacité (300 kg/h), la puissance, la consommation énergétique, l'origine du matériel, la garantie (12 mois) et la disponibilité des pièces de rechange.
- Le fournisseur devra fournir, dans son offre technique, un **tableau ou une courbe** indiquant la capacité horaire estimée (en kg/h) de son équipement pour différents niveaux de finesse.
- Toutes les parties des machines qui touchent directement le caroube (trémie, chambre de broyage, tamis, sortie) doivent être en acier inoxydable alimentaire conformément aux normes marocaines.
- Le fournisseur doit fournir une fiche technique ou une attestation du fabricant qui le prouve.



MA004-0036-Mars -2026-DAO-équipements de transformation caroubier

- Matériaux alimentaires (Inox 304) pour les parties en contact
- Le matériel proposé doit être facilement remplaçable, recyclable et disponible sur le marché national afin de garantir la maintenance, la durabilité et la disponibilité des pièces de rechange

45. Intégration environnementale et genre

Le soumissionnaire devra démontrer :

- consommation électrique nominale et une note sur la prédisposition à un futur solaire (démarrage progressif...).
- Réduction des déchets et nuisances sonores.
- Ergonomie adaptée aux femmes et dispositifs de sécurité renforcés.
- Formation inclusive des membres.

46. Livrables attendus

- Équipements installés et fonctionnels.
- Rapport d'installation et de formation.
- Procès-verbal de réception.
- Manuel d'utilisation en français.
- Formation pratique (2 jours) sur l'utilisation et fonctionnement des équipement livrés
- Attestation de participation aux formations pour les participants
- Certificats de garantie des équipements
- Certificats d'alimentarité

47. Durée du marché

La durée globale du marché est estimée à deux (2) Mois, dont un délai d'exécution de 30 jours à compter de la date de signature du contrat.

48. Lieu de livraison :

- Les fournitures objet de cette demande vont être livrées au siège de la coopérative Marthelamane sise au Douar Marthelamane,CT Aglmam Province khenifra
- Le fournisseur est responsable de ses fournitures jusqu'au moment où les opérations de vérification sont effectuées.



49. Profil du fournisseur

Le soumissionnaire devra justifier d'au moins trois références similaires, être spécialisé en équipements agroalimentaires et disposer d'un service après-vente au Maroc Souhaitable.

50. Critères d'évaluation

51.1. Évaluation technique : 60%

a) Références et expérience du soumissionnaire (20%)

- Au moins trois (3) références relatives à la fourniture des équipements similaires ;
- Liste et curriculum vitae des personnes chargées du dossier (qualifications et expériences pertinentes) et qui participeront à l'exécution du marché, incluant un technicien spécialisé en agroalimentaire (ou équivalent) expérimenté dans la transformation du caroubier et chargé de l'installation, de la formation aux utilisateurs et de la mise en service du matériel.

b) Performance et durabilité des équipements proposés (20%)

- Conformité aux spécifications techniques demandées (Fiche techniques, catalogues, photos) ;
- Niveau Performance, fiabilité et durabilité des équipements proposés (garanties de fabricant, certificat de qualité ...).

c) Délais et planification de la livraison (10%)

- Délai global de livraison ;
- Planning détaillé de la fourniture des équipements.

d) Documentation technique et garanties proposées (8%)

- Documentation technique des équipements (manuels d'utilisation et de maintenance, notice).
- Conditions de garantie proposés par le fournisseur (durée, couverture et disponibilité des pièces).
- Modalités de service après-vente et de support technique proposés par le fournisseur
- Certifications de conformité et de qualité des équipements,

e) Documentation et formation (2%)

- Programme de formation détaillé destiné aux utilisateurs
- Descriptif des 2 jours (contenu, méthode)

51.2. Évaluation financière : 40%



B. Bordereau des Prix

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire Hors TVA en MAD	Prix Hors MAD	Total TVA en
1	Concasseur-décortiqueur + séparateur (tamis + aspiration/cyclone) Capacité 300 kg/h	U	1			
2	Broyeur à marteaux / moulin	U	1			
3	Couseuse portative	U	1			
4	Formation sur la mise en marche et fonctionnement des équipements (2jours)	Forfait	1			
Total Hors TVA						
Taux de la TVA						
Montant de la TVA						
Total En TTC						

Arrêté le présent bordereau des prix en Dirhams (MAD) Hors TVA à la somme de